Département de la Drôme

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Commune de

Malissard

POS approuvé
PLU en révision

Servitudes d'Utilité publique

Date de prescription : 14/09/2001
Date d'approbation :

Direction Départementale des Territoires de la Drôme

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan arrêté le 06/09/2015

Echelle (indiquée sur le plan)

Servitudes d'utilité publique :

- A4 : Conservation des eaux : Servitudes grevant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
- AR3 : Servitudes concernant les risques à proximité de l'arrivée et de la marine
- EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés riveraines des routes express et des dénivelées d'agglomération
- I1 : Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles autour des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T8 : Balisage aérien - Servitudes radioélectriques de protection des « installations de navigation et d'atterrissage

A2 : protection des monuments historiques : monument inscrit sur la liste de la BD Parcellaire © IGN-BD PARCELLAIRE (édition 2015), compétence des alpes et de situation du périmètre lorsque celui-ci n'est disponibles

Limites administratives et naturelles

Communes
Limites départementales

BD Parcellaire 2015 © Institut National de l'Information Géographique et Forestière 2007

0 1 000 Mètres

Echelle : 1/ 8 250